

Avis d'une demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage 728*

Avis public est donné que, lors de la séance du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park qui se tiendra le 11 août 2026 à 19 h, au Centre René-Veillet, situé au 1050, rue de Parklane, Longueuil, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage 728* suivante :

Permettre au 350 et au futur 360, boulevard Churchill :

- une marge avant minimale de 4,45 mètres sur le boulevard Taschereau et de 4,3 mètres sur le boulevard Churchill, au lieu de 6 mètres;
- une marge arrière minimale de 6,66 mètres, au lieu de 9 mètres;
- 17 cases de stationnement, au lieu de 60 cases;
- un nombre minimal de 2 cases de stationnement réservé aux véhicules utilisés par des personnes à mobilité réduite, au lieu de 3 cases;
- 5 cases de stationnement destinées aux véhicules électriques, au lieu de 12 cases;
- aucune distance minimale entre une allée d'accès et un bâtiment principal, au lieu d'une distance minimale d'un mètre;
- une superficie minimale d'aire d'agrément correspondant à 13 % de la superficie totale de plancher, au lieu de 20 %;
- un pourcentage minimal de 31 % de la superficie de l'aire d'agrément localisé à une hauteur maximale équivalente à celle du plancher du rez-de-chaussée, au lieu de 50 %.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande par le conseil de l'arrondissement de Greenfield Park, lors de ladite séance.

Longueuil, le 24 juillet 2026.

Marilyne Tremblay
Assistante-greffière

Notice for minor exemption request to *Zoning By-law 728*

Public notice is hereby given that, at the meeting of the Greenfield Park Borough Council to be held on August 11th, 2026, at 7:00 p.m., at the René-Veillet Center, located at 1050 Parklane Street, Longueuil, the Council will rule on the following application for minor exemptions to *Zoning By-law 728*:

To allow at 350 and future 360, Churchill Boulevard :

- a minimum front margin of 4.45 meters along Taschereau Boulevard and 4.3 meters along Churchill Boulevard, instead of 6 meters;
- a minimum rear margin of 6.66 meters, instead of 9 meters;
- 17 parking spaces, instead of 60 spaces;
- a minimum of 2 parking spaces designated for vehicles used by persons with mobility impairments, instead of 3 spaces;
- 5 parking spaces designated for electric vehicles, instead of 12 spaces;
- no minimum distance between an access driveway and the main building, instead of a minimum distance of 1 meter;
- A minimum amenity area equivalent to 13 % of the total gross floor area, instead of 20%;

- A minimum of 31 % of the amenity area to be located at an elevation no higher than the ground-floor level, instead of 50 %.

Any interested person may be heard with regard to this request by the Greenfield Park Borough Council at the meeting mentioned above.

Longueuil, on July 24th, 2026.

Marilyne Tremblay
Assistant Clerk